



COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature de deux accords de partenariat entre la DGSN et Bank Al-Maghrib

Rabat, le 7 octobre 2024

La Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) et Bank Al-Maghrib ont signé deux accords, portant respectivement sur l'habilitation pour l'exploitation des fonctionnalités techniques de la CNIE et sur la sécurité des sites et l'escorte des convois de fonds. La conclusion de ces deux accords, signés successivement en conformité avec les dispositions de la loi n° 04-20 relative à la Carte Nationale d'Identité Electronique et de la loi n° 40-17 portant Statut de Bank Al-Maghrib, viennent consolider le cadre de partenariat entre les deux organismes.

Le premier accord, intitulé "Protocole d'Accord pour l'habilitation de Bank Al-Maghrib à l'exploitation des fonctionnalités techniques de la CNIE", s'inscrit dans le cadre du renforcement des mécanismes de vérification d'identité pour favoriser la simplification des procédures et la digitalisation des services et pour lutter contre la fraude à l'identité. Il vise à mettre les services du tiers de confiance national, développés par la DGSN, à la disposition de Bank Al-Maghrib lui permettant de s'assurer de l'identité de ses usagers et lire leurs données identitaires automatiquement à partir de leurs CNIE, avec leur consentement, au sein des locaux de Bank Al-Maghrib ou à distance au niveau de ses services en ligne.

Le deuxième accord, intitulé "Convention de Partenariat dans le domaine de la sécurité des sites et des convois de fonds", vise, quant à lui, la formalisation de la coopération, déjà existante, entre la DGSN et Bank Al-Maghrib dans le domaine de la sécurité des sites de cet établissement et l'escorte des convois de fonds et de valeurs, ainsi que le renforcement de cette coopération à travers, notamment, l'organisation périodiquement des actions de sensibilisation et des exercices de simulation.